

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016 à 20 HEURES

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. JULIEN VIDARD. LAURENT BONNIN. STEPHANE CORNUAUD. MARGARET JOYCE. MAURICETTE BERNARD.

Absents : PHILIPPE GAILLARD (pouvoir donné à Michel Poupard) DOMINIQUE BERNARD (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux)

Secrétaire de séance : DORINE BARBEAU.

Décisions du Conseil Municipal :

Contrat groupe complémentaire santé : Une convention va être signée entre la commune de Lorigné et Mutualia afin de proposer un contrat santé groupe à adhésion facultative aux habitants de la commune.

Délibérations budgétaires : Différentes modifications budgétaires ont été réalisées (votes de crédits supplémentaires et virements de crédits).

Demande de subvention : Suite aux travaux réalisés dans la mairie, il y aura lieu de remplacer le mobilier du secrétariat et la table de la salle du conseil municipal. Plusieurs devis sont en cours, et une demande de subvention de 1000 € est faite au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Delphine Batho.

Logement communal : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à procéder à la signature du bail pour la location du logement communal, avec un loyer de 500 € par mois, charges comprises (contrat annuel assainissement et taxe ordures ménagères), pour une durée de 3 ans.

Projet dans la cantine : Un projet de café/restaurant associatif porté par Véronique Venien, Isabelle Gourdon et Frédéric Grimaud a été présenté au conseil municipal. Après en avoir délibéré (7 pour, 1 contre et 3 abstentions), le conseil est favorable à l'idée du projet sous réserve d'une présentation chiffrée des besoins et du fonctionnement.

Réhabilitation de l'école : Mme le Maire a présenté au conseil l'étude réalisée par le CAUE pour le réaménagement de l'école suite à sa fermeture. Le conseil autorise Mme le Maire à lancer la consultation auprès d'architectes.

Bibliothèque : Le conseil municipal est favorable (11 voix pour) à la mise en réseau des bibliothèques de Cœur de Poitou proposée par la BDDS de Niort, ce qui implique que les communes membres harmonisent leurs tarifs et dotations.

La bibliothèque de Lorigné est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 14h à 16h. A partir du 1^{er} janvier 2017, la cotisation pour les personnes hors commune sera de 3€ par an, et de 1€ par an pour les habitants et les employés de la communes (gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans et les bénévoles de la bibliothèque).

QUESTIONS DIVERSES :

Chats errants : une convention sera signée avec l'association Chat bleu 79 pour un test de piégeage sur la commune.

11 novembre 2016 : Compte tenu des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, il n'y aura pas de banquet cette année ; la commémoration est maintenue et le vin d'honneur sera offert à la cantine.

Prochain conseil municipal : le 11 octobre 2016

La séance est levée à 23h15.

A Lorigné le 16.09.2016

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

